

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absents : **12**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **6**

Votants : **22**

- dont « pour » : **22**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf octobre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme OKROGLIC Dominique, Mme BARDIN Régine, Mme REYNAUD Sandra ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. ORTUNO Miguel, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. SICELLO Manuel et M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/190

OBJET : PLAN CONCERTÉ DE RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE - GESTION DE CE DISPOSITIF D'AIDE ISSU DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PAR LA CCVUSP SUR SON TERRITOIRE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a renouvelé son Plan Concerté de restauration et valorisation du Patrimoine pour la période 2018-2022, qui est un dispositif d'aide financière soutenant la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine public et qui s'adresse aux collectivités menant des programmations concertées de valorisation à l'échelle d'un territoire dans un objectif de dynamisation économique et touristique ;

CONSIDERANT que ledit Plan Concerté était géré par le service Pays d'Art et d'Histoire pour le territoire du Pays S.U.D. ;

CONSIDERANT la reprise des missions du Pays d'Art et d'Histoire par chacune des collectivités formant le Pays S.U.D. ;

CONSIDERANT que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose à la CCVUSP de gérer ce dispositif sur le territoire de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT le cadre d'application général de ce Plan Concerté, joint en annexe à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine réunie le 19 octobre 2021 ;

Sur proposition de M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, Vice-président en charge du Patrimoine,
Après délibéré,

- **DECIDE** la gestion du Plan Concerté de restauration et valorisation du Patrimoine par la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

